

---

# Voyage en Algérie à Djanet



---

*Pour préserver toute l'authenticité de cette expérience, nous vous proposons un seul départ en 2025, du 26 octobre au 1er novembre. Ce voyage se fera en partenariat avec une agence locale en Algérie, afin de vous offrir la meilleure immersion possible.*

*C'est une grande première pour ORSO VOYAGE, et aussi pour moi personnellement : depuis longtemps je rêvais de découvrir le Sahara, ce désert fascinant qui me rappelle autant le Gobi, que je connais depuis 30 ans à travers mes voyages en Mongolie.*

*L'organisation de ce voyage avec l'agence locale n'a pas été simple — entre les vols internes, les formalités de visa et les contraintes locales — mais rien ne pouvait freiner mon désir de partager avec vous la magie de ce pays et la grandeur de ses paysages. Ce départ unique promet d'être une aventure exceptionnelle, à vivre ensemble avec émotion et curiosité.*

*Je ne sais pas si je peux espérer que vous partagiez le même enthousiasme que moi pour découvrir ce magnifique désert, mais je crois profondément que l'élan du cœur et le rêve de rencontrer un pays sont les ingrédients essentiels à la réussite d'un voyage. Je suis profondément reconnaissante à Catherine, qui a accepté de nous accompagner, et à nos collègues algériens qui ont su, malgré la forte demande des grandes agences, trouver des vols internes et rendre ce projet possible.*

*Je vous invite à partager cette belle aventure, mais avant de partir, j'aimerais souligner quelques éléments importants.*

*Mme ORSOO Chimegmaa, directrice*

### **Concernant le voyage en avion jusqu'à Alger**

Les billets d'avion sont à votre charge et vous vous organisez à votre convenance, en tenant compte qu'il faut prévoir un temps suffisant pour l'obtention de visa à l'arrivée à Alger. En général, il est indispensable de faire une demande de visa à l'avance, via une ambassade ou un consulat algérien en France. La délivrance d'un visa à l'arrivée n'est pas autorisée, sauf pour certaines excursions très encadrées dans le sud.

Comme notre voyage se déroule dans le sud de l'Algérie, nous bénéficions de l'avantage exceptionnel de pouvoir obtenir notre visa directement à l'arrivée, ce qui simplifie grandement les démarches administratives.

Quelques jours avant le départ, l'agence locale nous communiquera une autorisation d'embarquement. Nous vous transmettrons cette autorisation qui vous permettra de faire votre enregistrement et d'embarquer dans l'avion. Vous obtiendrez votre visa directement auprès du service frontalier algérien à votre arrivée. Pour bénéficier de la possibilité d'obtenir un visa à l'arrivée, il faut présenter une autorisation d'embarquement et le billet retour. Cette mesure a été mise en place par les autorités algériennes dans le but de faciliter l'accès touristique aux régions méridionales du pays.

Puisque nous optons pour l'obtention du visa à l'arrivée, il est impératif de prévoir un temps conséquent à l'aéroport d'Alger. Pour rejoindre votre vol vers Djanet prévu à 23h, vous devez arriver à Alger avant 16h. À l'arrivée, vous serez au terminal international, où vous effectuerez les formalités liées au visa (durée variable : 2 à 3 heures). Il faudra ensuite récupérer vos bagages, puis quitter la zone internationale pour vous rendre au terminal domestique.

À l'aéroport d'Alger Houari-Boumédiène, le Terminal 4 (international) et le Terminal 1 (domestique) sont distants d'environ 600 à 800 mètres.

### **À pied (recommandé)**

Ils sont reliés par une route interne, et le trajet se fait en 10 à 15 minutes de marche. Cependant, il faut sortir de l'aérogare, marcher sur le trottoir extérieur (non couvert), puis entrer dans le terminal domestique. Des chariots sont disponibles pour les bagages.

### **Navette**

L'aéroport met parfois à disposition une navette gratuite entre les terminaux, mais elle n'est pas toujours régulière et dépend des horaires. Beaucoup de voyageurs préfèrent marcher, car la distance est courte et souvent plus rapide que d'attendre la navette.

### **Taxi**

Il est possible de prendre un taxi pour ce court trajet, mais ce n'est pas recommandé (trop proche, perte de temps).

L'accompagnateur de l'agence locale sera à 19h30 coté Terminal domestique pour l'assistance et l'accompagnement.

L'enregistrement des bagages se fera pour tout le groupe.

### **Le visa**

Voici le tarif des visas à l'arrivée : environ 75 € à payer sur place en espèces.



FRAIS DE VISA DE REGULARISATION			
01/02/JOURS	5000 DA	35 €	39 \$
03/07/JOURS	10 000 DA	70 €	77 \$
08/10/JOURS	20 000 DA	140 €	154 \$
11/15/JOURS	25 000 DA	170 €	187 \$
16/30 /JOURS	50 000 DA	340 €	374 \$

## Le budget

Voici la liste des dépenses à prévoir sur place :

- Visa à l'arrivée : env. 75 € (à régler en espèces, souvent en euros).
- Pourboires : guides, chauffeurs, cuisiniers → environ 5 à 10 € par jour et par voyageur (soit un minimum de 35 € la semaine).
- Souvenirs et artisanat touareg : bijoux en argent, objets en cuir, tissus → compter 50 à 150 € selon vos envies.
- Boissons ou extras : thé supplémentaire, sodas, snacks → env. 20 à 40 €.
- Urgences / imprévus (pharmacie, transport local, etc.) → prévoir un petit coussin monétaire de 50 €.

Il n'y a quasiment pas de distributeurs, ni de paiement par carte à Djanet. Il est donc indispensable de partir avec du liquide (en petites coupures de préférence).

Pour ce voyage d'une semaine à Djanet, la plupart des dépenses importantes (hébergement, repas, transports, guides) sont incluses dans le forfait que vous avez déjà payé.

Voici la liste des prestations déjà incluses dans ce forfait :

### ***Le prix comprend :***

- Le vol Alger-Djanet-Alger
- Les 4×4
- La restauration en pension complète
- Le 4×4 cuisine
- Le matériel de campement (tentes, matelas, couvertures)
- Le guide pisteur
- Les ateliers de Catherine Darbord

### ***Le prix ne comprend pas :***

- Le vol entre la France et Alger
- Les prestations non mentionnées
- Les assurances, les pourboires
- Les frais de visa pour l'Algérie
- Le duvet, qui reste personnel et à la charge du client

## Budget & change

1 EURO  $\approx$  151,17 DZD selon le taux moyen. Le dinar algérien n'est pas librement convertible et les taux peuvent varier légèrement selon les établissements (banques, bureaux de change, paiement sur place).

## Assurances au choix

Vous devez déjà avoir une assurance rapatriement avec votre carte bleue ou assurance maison. **Veillez communiquer à l'agence les attestations avant le départ.**

Pour ceux qui sont susceptibles d'annuler à cause d'un parent âgé, d'un problème de santé ou autre chose, prenez une assurance annulation, soit chez moi, soit ailleurs à votre convenance.

- Assurance assistance rapatriement : 2,5 % du voyage par personne.
- Assurance multirisque : 4,1 % du voyage par personne.

## Equipement

Il faut vraiment être chaudement habillés pour ne pas avoir froid le soir.

Ne pas trop s'encombrer.

Optez pour un sac de voyage ou un sac à dos. Valise à éviter.

### **Votre liste de l'équipement pour la semaine :**

- Vos pièces d'identité valides
- Sac de couchage hiver (de préférence type confort 0 -5°)
- Drap housse (pour le matelas)
- Petit oreiller gonflable
- Polaire ou veste chaude (pour les soirées fraîches)
- Vêtements légers en coton
- Pantalon large pour faciliter les mouvements de marche
- Bonnes chaussures de marche
- Chapeau, casquette, foulard ou chèche

- Un sifflet
- Lampe frontale avec piles de recharge
- Chargeur à énergie solaire ou similaire
- Petit sac-à-dos pour garder vos affaires de route
- Savates ou tongs, au niveau du campement
- Gourde pour l'eau
- Lunettes de soleil
- Crème solaire
- Stick lèvres
- Lingettes humides pour la toilette
- Papier hygiénique
- Vos médicaments de première nécessité

### Météo en octobre

Les températures sont idéales avec des journées douces et des nuits agréables, offrant un confort optimal pour l'exploration du désert.

Le climat au mois de d'octobre à Djanet est sec ; il ne pleut finalement pas.

En journée, les températures montent jusqu'à 29°. En moyenne, la température minimum enregistrée est de 19°.

Aux nuits les plus froides, qui se produisent normalement à la fin du mois, la température descend généralement à environ 11 °C.

ORSO VOYAGE

**Fiche d'inscription au voyage**  
**en République Algérienne Démocratique et Populaire**

du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2025

Nom et prénom :

Email et téléphone :

Date de votre arrivée à Alger :

Date de départ d'Alger :

Avez-vous une nuit supplémentaire ?

Allergie ou intolérance alimentaire à signaler :

Nom et le numéro d'adhérent pour l'assurance rapatriement médical :

Nom et téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

Etes-vous inscrit sur le site d'Ariane ? (recommandé) :

Adresse postale :

Une autre remarque à signaler :

N'oubliez pas de signer et dater les conditions générales du voyage sur la fiche d'inscription d'ORSO VOYAGE.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ORSO VOYAGE  
43, avenue des Molières 78470 Saint Rémy-lès-Chevreuse - France. Tel : 01 30 45 20 60

Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leur clientèle ont été fixées par le décret 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi 92-645 du 31 juillet 1992.

ORSO VOYAGE est enregistrée au registre des entreprises françaises, opérée par ORSO VOYAGE SARL, immatriculée par Atout France au registre des opérateurs de voyages et de séjours IM078160003, ayant une garantie financière par l'APST et couvert en assurance à hauteur d'1.000.000 d'euros par la Responsabilité Civile Professionnelle HISCOX N° HA PRC0136470 IMS, 66 rue de Sotteville, 76030 Rouen Cedex 1 – France.

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET D'ANNULATION

### VOYAGER AVEC ORSO ENTRAÎNE L'ADHÉSION AUTOMATIQUE DE NOS CONDITIONS

#### *Information préalable*

Dans le cas de circuits où le vol n'est pas inclus, ORSO suit la politique d'annulation de la compagnie aérienne. Attention, si votre vol arrive en retard et que vous manquez les premiers jours de randonnée, ORSO n'est pas responsable du retard de la compagnie aérienne et ne saurait être tenu responsable des frais occasionnés. Pour ne pas être pénalisé par des frais d'annulation pour le vol et pour le prix de la prestation terrestre, nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation chez un assureur de votre choix avant le début de réservation (renseignez-vous si les frais de ce genre sont pris en charge par votre assureur).

Dans le cas où le vol est inclus dans le circuit que vous avez choisi, et selon l'article L.211-16, ORSO engage sa responsabilité de plein droit.

Aucun remboursement ne sera effectué pour des services inclus dans la prestation de ORSO non utilisés par le participant.

#### *Procédure de réservation*

Toute personne achetant une prestation, doit avoir au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter.

La réservation de la prestation sera définitivement confirmée par écrit dès réception de l'acompte et de l'envoi des fiches d'inscription.

- (1) ORSO'S Voyage demande un acompte de 30 % du montant total de la prestation terrestre réservée.
- (2) Le solde de 70% devra être réglé au plus tard 45 jours avant le début du voyage.

#### *Paiement*

Le paiement peut être effectué par transfert bancaire, par chèque.

### *Les coordonnées de la banque*

#### *Identifiant National Bancaire - RIB*

Code Banque: 30002 Code Guichet: 08990 Numéro de compte: 0000070296N Clé

RIB: 97 Domiciliation: LCL Saint Remy les Chevreuse

#### *Identifiant International Bancaire - RIB*

IBAN: FR32 3000 2089 9000 0007 0296 N97 BIC: CRLYFRPP

Titulaire du compte: ORSO VOYAGE, 43 avenue des Molières, 78470 Saint Remy les Chevreuse

### *Annulation, modification du contrat par le voyageur*

Le voyageur ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu à l'article L.121-17 et L.221-28 du Code de la Consommation

#### *Barème des frais d'annulation :*

- L'acompte de 30% n'est pas remboursable.
- Plus de 46 à 30 jours avant la date de départ 50% du prix du voyage
- Moins de 30 jours avant la date de départ 100% du prix du voyage
- Aucun remboursement n'est possible après la date de départ.

#### *Pourquoi ces retenues ?*

Vous devez comprendre que les frais sont déjà engagés, le personnel est déjà mobilisé et la nourriture prévue pour la randonnée est déjà achetée. Pour éviter les frais d'annulation hors de votre contrôle, veuillez souscrire à une assurance annulation auprès de votre assureur ou l'assureur que nous conseillons.

[https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=839&app=cd\\_orsos](https://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=839&app=cd_orsos)

### *Céder votre contrat de voyage*

L'article R211-7 et R.211-9 du Code du Tourisme détermine les conditions de la cession :

- Le contrat doit être cédé avant le début de son exécution
- Le bénéficiaire de la cession doit remplir les mêmes conditions que l'acheteur initial pour effectuer le voyage.

S'il n'est pas protégé par une assurance annulation, et afin d'éviter les pénalités éventuelles d'annulation, le client a tout intérêt à céder son contrat de voyage à un tiers remplissant les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour. Précisons que le cessionnaire doit notamment posséder les papiers exigés et avoir les aptitudes physiques nécessaires pour nos prestations.

Le client qui cède son contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables vis-à-vis de l'agence pour le paiement du prix du voyage ainsi que des éventuels frais occasionnés par la cession. Cela signifie qu'ORSO peut réclamer à l'un ou l'autre le solde demeurant impayé.

L'acheteur qui cède son contrat de voyages doit avertir ORSO par tout moyen qui permette d'en accuser réception : email, lettre RAR dans un délai de 7 jours au moins avant la date du départ.

### *Annulation de voyage par l'agence*

ORSO se trouve exonérée de toute responsabilité dans le cas de faute de la part de son client ou en cas « force majeure ». C'est-à-dire lorsqu'elle se trouve contrainte à procéder à l'annulation par le fait d'un événement extérieur, imprévisible et insurmontable (éruption volcanique, séisme, cyclone, grève des aéroports, conflit armé, épidémie comme le Coronavirus etc.).

ORSO fera son maximum pour trouver une solution alternative mais ne pourra être tenue responsable pour tout éventuel coût supplémentaire. ORSO ne sera pas tenue au versement de dommages et intérêts à ses clients.

Conformément à la législation sur les voyages à forfait et l'article 22 de la loi du 13 juillet 1992, ORSO engage le remboursement immédiat des sommes versées dans le cas d'une résiliation du contrat du fait de l'agence.

### *Modification du voyage par le consommateur, itinéraire*

Tous nos itinéraires sont donnés à titre indicatif et peuvent subir des modifications en fonction de forces majeures liées à la météo, des routes coupées ou des imprévus. Aucun des voyageurs ne peut prendre des décisions à la place du guide et de l'équipe locale.

Sauf acceptation de sa demande moyennant la prise en charge totale des frais occasionnés, le consommateur ne peut modifier l'organisation de son séjour. Qu'il s'agisse des itinéraires, des excursions, de son hébergement ou encore de la durée de son séjour.

### *Modification du voyage par l'agence*

Avant le départ : La modification d'éléments essentiels du contrat concernant les dates du séjour, l'itinéraire, la destination ou une hausse significative non justifiée des tarifs pourra constituer un motif suffisant pour résilier votre contrat et obtenir son remboursement immédiat. Cependant une majoration du tarif n'est possible que sous certaine condition.

En revanche si vous acceptez une (ou des) modification(s), vous devez signer un avenant au contrat. Il en va de même si l'on vous propose un voyage de substitution et que vous l'acceptez.

Il arrive parfois qu'un départ n'est pas garanti par manque de participants, l'agence ORSO vous propose un autre itinéraire similaire. Sinon nous ne pourrions pas vous proposer l'itinéraire initial pour vous seul ou pour un nombre inférieur des participants.

Après le départ : Dans le cas d'un changement de programme opéré par nos soins sans aucune contrainte extérieure et engendrant des modifications de services, ORSO devra fournir des services compensatoires ou rembourser les participants pour les services non fournis ou pour des services fournis sous un standard inférieur à celui initialement prévu.

Vous avez acheté un vol sec de votre propre chef, et dans le cas où le programme doit être revu (annulation de vol par ex.) ORSO Voyage fera son maximum pour aider les participants à trouver un vol de remplacement ou un moyen de transport alternatif mais ne pourra être tenue responsable si cela engendre des coûts supplémentaires.

Les deux parties comprennent aussi que toute action du participant qui s'inscrit hors du cadre du programme ou du contrat validé par les deux parties ne peut en aucun cas être soumise à la responsabilité de ORSO.

### *Retard d'avion international dans le cas d'un vol sec non inclus et bagages*

De nombreux retards ont été constatés avec les compagnies aériennes. Des retards d'arrivée des bagages ont été occasionnés. Prévoyez du temps d'attente suffisant lors de l'escale à Moscou. Ceci limitera probablement le retard de vos bagages. Si le transporteur aérien international retarde leur vol à Oulan-Bator, il doit vous proposer normalement un hôtel et des bons repas. Renseignez-vous à la compagnie aérienne concernée. N'oubliez pas de nous prévenir par téléphone. Nous ne sommes pas responsables des frais en cas de vol, de retard, de la détérioration, de l'acheminement des bagages dont le responsable est la compagnie aérienne si le vol n'est pas inclus dans le circuit que vous avez choisi. Pensez à nous prévenir par téléphone.

### *Supplément tarifaire*

Aucune augmentation de prix n'est autorisée dans les 20 jours précédents le départ. Une révision des prix est possible tant à la hausse qu'à la baisse et uniquement pour s'adapter aux variations des coûts des transports, du carburant, des redevances et taxes ou des taux de change.

### *Assurance de Voyage*

ORSO Voyage recommande fortement au participant de souscrire à une assurance de voyage spécifique avant le départ. Vous pouvez faire appel à votre assureur habituel ou notre agence peut vous proposer un assureur. Le partenaire privilégié de l'agence ORSO est Chapka Assurance. Il existe deux types d'assurance : Assurance Rapatriement médicale Assistance à l'étranger que vous avez déjà avec vos CB etc. Mais souscrivez à une assurance annulation en cas d'une annulation de votre part. Renseignez-vous et faites jouer la concurrence auprès des assureurs pour les annulations qui ne dépendent pas d'ORSO VOYAGE.

### *Passeport et Visas*

Passeport valable au moins 6 mois et visa valides sont obligatoires pour toute la durée du séjour. Une attestation d'assistance rapatriement internationale est obligatoire pour l'obtention de votre visa.

ORSO ne peut également être tenue pour responsable des problèmes liés à vos démarches concernant les passeports et visas.

### *Responsabilité des Participants*

Les participants à un circuit de ORSO assument la responsabilité de choisir le voyage le plus approprié à leurs intérêts et capacités physiques. Les participants sont responsables de leur état de santé et entreprennent leur voyage en pleine connaissance de leurs moyens physiques. Les participants sont responsables d'avoir étudié toutes les informations préalables au départ, afin de se conformer aux règles de base d'hygiène personnelle, et pour agir de manière à ne pas nuire aux autres membres de l'expédition et dans le respect des coutumes du pays visité.

ORSO se réserve le droit de ne pas faire participer aux activités et excursions toute personne dont le comportement ou l'état physique paraît dangereux ou nuisible à la sûreté, le plaisir et les intérêts des autres membres de l'expédition. La personne invitée à quitter une excursion en marche pour les raisons ci-dessus mentionnées, sera responsable des frais encourus par son départ de l'excursion et/ou de son retour à son domicile. Aucune réclamation ou demande de dédommagement ne sera prise en compte par ORSO.

*Que faire en cas de litige :*

Dans un premier temps, une démarche amiable auprès de ORSO est à privilégier. ORSO est à votre écoute et saura démontrer par ses actions son engagement à résoudre des réclamations. Nous vous conseillons de formuler vos réclamations par e-mail (megorso@yahoo.fr) ou par courrier dans un langage clair.

Si vous n'avez pas pu obtenir un règlement à l'amiable, vous pouvez saisir le Médiateur Tourisme Voyage par voie électronique ou par courrier à l'adresse : MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303 – 75 823 Paris Cedex 17

Les modalités de saisie du médiateur sont précisées sur son site internet.

*Droit d'auteur :*

Toutes les prestations proposées par ORSO VOYAGE dans son moindre détail sont la création d'ORSO VOYAGE dont le droit d'auteur appartient à l'agence, de ce fait il est strictement interdit de les copier et de concurrencer ORSO VOYAGE quelle que soit la façon.

*Assurance :*

Nous demandons à tous les voyageurs d'être couverts par une assurance assistance rapatriement. Nous vous recommandons vivement de souscrire à notre assurance multirisque pour éviter tout frais d'annulation, si pour une cause médicale, vous ne pouvez participer au voyage que vous aviez prévu. Vous avez peut-être déjà votre propre assurance assistance - rapatriement (avec certaines cartes bancaires par exemple).

Dans ce cas, après avoir vérifié que cette assurance couvre bien la totalité de l'activité de voyage en Algérie, indiquez-nous au moment de votre inscription toutes les références nécessaires : nom de la société d'assistance, numéro de contrat et téléphone du service de la compagnie à appeler en cas d'urgence.

La plupart des assurances classiques ne couvrent pas ces risques, renseignez-vous donc bien au préalable.

Assurance proposée par ORSO VOYAGE pour les résidents de l'UE.

Pour information, le CAP Assistance 24/24 est souscriptible pour les résidents du monde entier. Pour prendre une de ces formules, souscrivez au moment de votre inscription.

ORSO voyage en collaboration avec Chapka Assurances vous propose un contrat d'assurance adapté à vos besoins pour vous apporter une totale tranquillité avant et pendant votre séjour.

Frais médicaux, frais de recherche et de secours, assurance bagages, interruption de séjour, responsabilité civile à l'étranger sont quelques-unes des nombreuses garanties proposées par notre partenaire Chapka Assurances.

→ Vous devez souscrire l'assurance au maximum 48h après l'achat du voyage.

*Accord des participants sur la connaissance des risques en cours et leur responsabilité en tant que participant à un circuit de ORSO*

Je reconnais avoir été informé des risques liés au voyage dans des secteurs peu développés où des dommages, retard ou événements imprévus peuvent se produire. J'ai appris que j'entreprends un voyage aux endroits situés dans des nations peu développées où, entre autres, les normes de qualité, l'hygiène, la stabilité politique, la cuisine, les équipements, la propreté, le niveau de développement des infrastructures, les équipements de télécommunication, l'évacuation sanitaire, etc., peuvent être considérés insuffisants et/ou non équivalents à ceux trouvés dans les nations industrialisées.

Je sais également que le niveau normal de traitement et/ou services médicaux, y compris la présence d'un médecin ou de tout autre personne avec des compétences médicales et/ ou la disponibilité de certains médicaments, peuvent ne pas être possible.

En signant ce rapport, j'accepte la responsabilité de mon propre bien-être et écarte toutes réclamations non justifiées contre ORSO. Je libère entièrement ORSO de toutes responsabilités pour un quelconque accident à ma personne, ou toute maladie physique que je peux avoir pendant mon voyage ou à mon retour. J'ai connaissance qu'ORSO n'est responsable de ma santé personnelle et m'a fortement recommandée la souscription à une assurance tout risque.

ORSO fait en sorte de rendre les itinéraires de ses excursions les plus précis possibles. Cependant, si les circonstances changent ou en cas de circonstances indépendantes de sa volonté, il peut être nécessaire de modifier les itinéraires. ORSO s'engage à faire tous les efforts possibles pour garder ces changements à un minimum et de maintenir le cas échéant des normes de catégorie et de qualités similaires.

Cependant, toute modification devra préalablement être mentionnée et justifiée auprès des participants à l'expédition. Le tarif donné par ORSO est un tarif groupe allant de 6 à 15 personnes. Le groupe ne pourra excéder 15 participants.

Voyager en groupe implique invariablement des compromis pour s'adapter aux désirs divers, buts du voyage, personnalités et capacités physiques de tous les membres du groupe. Les chefs d'expédition d'ORSO, et/ou les guides locaux peuvent être amenés à prendre des décisions basées sur le consensus du groupe et leur bonne foi ne sera pas remise en cause. Ces décisions peuvent ne pas toujours satisfaire chacun individuellement, mais sont prévues pour satisfaire les désirs du plus grand nombre. J'ai connaissance et accepte ces aspects du voyage en groupe.

J'accepte de libérer ORSO de quelconque responsabilité liée à de telles décisions.

Je confirme que j'ai lu, que j'ai compris entièrement, et que je suis d'accord sur toutes les modalités et conditions contenues ci-dessus, en particulier la politique d'annulation et de remboursement, la limitation de responsabilité et la responsabilité des participants. Je conviens qu'en cas ou partie de ce contrat entre ORSO et le participant s'avère infondée ou inapplicable, alors cette partie ne sera pas prise en considération mais le reste du contrat aura effet.

Nom :

Date :

Signature :

*(Signature des parents ou tuteur légal pour les personnes de moins de 18 ans)*